

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 581 Subventions (12.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 13e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Difé Kako, Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris, Compagnie Les Petits Chantiers–Le Fil Rouge, Au Chœur de la Ville La Clef des Chants et Collectif Nuit Orange ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 13e arrondissement, à l'association Difé Kako, 54, rue Vergniaud, hall A 75013 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 510, 2021_09195.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 13e arrondissement, à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris, 2, rue Paulin-Méry 75013 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 49021, 2021_02677.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 13e arrondissement, à l'association Compagnie Les Petits Chantiers – Le Fil Rouge, 4, rue Wurtz 75013 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 150241, 2021_08213.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 13e arrondissement, à l'association Au Chœur de la Ville la Clef des Chants, 1, rue Zadkine 75013 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 7882, 2021_08913.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 13e arrondissement, à l'association Collectif Nuit Orange, 29, rue de Verdun 93230 Romainville, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 197618, 2021_09315.

Article 6 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 12.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO